

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : Approbation du COMPTE DE GESTION du budget annexe « Résidence Autonomie »
Dressé par le Trésorier

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Président.

Nombre de membres du CCAS exercice : 13

Nombre de présents : 11 votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation du Conseil d'Administration du CCAS : 23 février 2026

Présents : Philippe CAMON-GOLYA, Catherine UROS, Isabelle SABIDUSSI, Cécile GARCIA, Eric DUCHAMPS, Danièle GIMENEZ, Jean-Michel LACAZE, Thierry TATON, Nicole DUCOS, Carole TASSY, Colette MARCHAL

Excusés : Corinne PONS, Jean-Claude COURREGES

Secrétaire de séance : Isabelle SABIDUSSI

Le Conseil d'Administration du CCAS d'Auros :

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2025 ;

Après s'être fait présenter le budget annexe « Résidence Autonomie » de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget, de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

- ~~Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (3) :~~

Acte rendu exécutoire

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

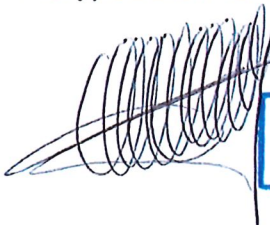
Après envoi en Préfecture

Le 9 Mars 2026

Pour extrait conforme

Le Président
Philippe CAMON-GOLYA

La secrétaire de séance
Isabelle SABIDUSSI


C. C. A. S.
d'AUROS

